

Programme EPS voie professionnelle du 11 avril 2019.

Applicable à la rentrée 2019.

Vous trouverez ci-dessous les éléments essentiels du programme d'enseignement d'EPS 2019 pour les élèves de CAP et de Bacs professionnels.

Ce document ne dispense pas d'une lecture complète du texte réglementaire que vous trouverez sur le site EPS Guyane (chemin : s'informer-programmes lycées-programme LP).

La publication de ce programme conduit les équipes d'EPS à **réviser leurs projets d'EPS et d'AS.**

Ceux-là sont attendus par l'inspection pédagogique au plus tard à la fin du mois de septembre 2019.

Bonne lecture et bon travail.

Serge Morth, IA-IPR EPS.



Préambule

Le programme d'EPS contribue à **préparer les élèves à l'insertion professionnelle** ou à la **poursuite d'études**.

L'EPS contribue également à :

- l'éducation pour la **santé** :
 - culture de l'activité physique, régulière et durable ;
 - renforcer l'**estime de soi** et développer l'**appétence pour la pratique physique et sportive** ;
- intégrer les **codes sociaux** et les **valeurs civiques** ;
- à l'**acceptation des différences** et lutte contre les stéréotypes sociaux ;
- proposer **différentes formes scolaires** d'APSA et permettre d'éprouver du **plaisir**.

L'offre de formation :

- **adaptée aux ressources** des élèves et à leurs **possibilités de réussite** ;

- **diversifiée par des expériences** de **différentes** natures, équilibrée dans la répartition des pratiques ;
- **contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.**

Double principe de **liberté pédagogique** et de **responsabilité des professeurs** pour faire acquérir aux élèves les compétences qu'il définit.

Finalité

Former un **citoyen épanoui, cultivé**, capable de faire des **choix** éclairés et responsables pour **s'engager** de façon régulière, autonome et pérenne dans un **mode de vie actif et solidaire**.

Objectifs généraux

En cohérence avec les cinq domaines du S4C, permettre à chaque élève de :

- MOTEUR : développer sa **motricité** ;
- METHODOLOGIQUE : s'organiser pour apprendre et **savoir s'entraîner** ;
- SOCIAL : exercer sa responsabilité dans un **engagement personnel et solidaire** ;
- SANTÉ : construire durablement sa **santé** ;
- CULTURE : accéder au patrimoine **culturel**.

Les champs d'apprentissage (CA) : remplacent les compétences propres

CA1 : réaliser sa **performance motrice maximale**, mesurable à une échéance donnée.

CA2 : adapter son déplacement à des **environnements variés et/ou incertains**.

CA3 : réaliser une **prestation corporelle** destinée à être vue et appréciée par autrui.

CA4 : conduire un **affrontement interindividuel ou collectif** pour gagner.

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour **développer ses ressources et s'entretenir**.

Un **CA** délimite un contexte de pratique dans lequel l'élève apprend de la **relation principale qu'il crée** :

- avec le **temps et l'espace** (CA1) ;
- avec **l'environnement** (CA2) ;

- par le **regard de l'autre** (CA3) ;
- par **l'opposition à autrui** (CA4) ;
- par lui-même à travers **l'entretien et le développement de soi** (CA5).

Les APSA réunies dans chaque CA partagent la même **intention principale**.

Les CA sont **complémentaires** pour offrir une **formation complète**.

Les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)

L'acquisition de **compétences** se traduit en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage :

- **L'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné** dans le cursus afin répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS ;
- **L'équipe caractérise ces AFLP dans les APSA** retenues ;
- Chaque cursus (CAP, Bac Pro) vise des **AFLP distincts** ;
- Le choix des **AFLP retenus comme prioritaires** pour chaque séquence d'enseignement **relève de la liberté pédagogique des équipes** et dépend des **caractéristiques des élèves** ;
- **Quatre AFLP constituent le minimum de ce qui doit être visé sur chaque séquence** (séquence = comprendre cycle), **les deux premiers AFLP sont incontournables**.

Point de vigilance : les notions de connaissances, capacités et attitudes (CCA) disparaissent. Pour autant, les AFLP peuvent être pensées et conçues à partir des fiches ressources des programmes 2009 qui incluait les CCA. Bien entendu, sans les copier *in extenso*.

Les Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)

Supports de l'enseignement de l'EPS, par lesquels les élèves atteignent les AFLP.

Présentées sous des **formes de pratique scolaires** elles **restent porteuses du fond culturel** des pratiques contemporaines.

Une APSA **peut prendre plusieurs formes**.

Pas de liste limitative d'APSA. Toutes les APSA ont leur place dès lors qu'elles sont didactisées et intégrées à un champ d'apprentissage.

Des exemples d'APSA sont toutefois proposés dans la partie «Compétences à construire» du programme.

Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.

Modalités de pratique

Pour chaque APSA, différentes modalités de pratique peuvent être proposées (cf. description des CA).

Elles constituent **plusieurs voies d'entrée possibles** dans le CA afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle.

Le choix des modalités **doit respecter l'intention principale du champ d'apprentissage** concerné et **permettre l'acquisition** par les élèves **de tous les AFLP de ce champ**.

Sur la base du projet de classe qui s'appuie sur les caractéristiques des élèves, **les modalités de pratique peuvent varier au sein d'une même classe**.

Cette diversité constitue une **motivation** supplémentaire, condition indispensable à l'apprentissage.

Intégrer des organisations singulières

La spécificité de certaines APSA, telles que les APPN ou les activités aquatiques, peut nécessiter un **enseignement massé** sous forme de stage, une **répartition semestrielle** ou une **globalisation horaire**.

En classe de CAP

Au cours de la préparation du CAP, **au moins trois CA sont programmés**. Le **CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation**.

En classe de Bac pro

Si les conditions le permettent, **privilégier la programmation des cinq CA sur l'ensemble du cursus**.

Quatre CA constituent le minimum pour l'élargissement de la culture et de la formation de l'élève.

Sur le cursus, le **CA5, inédit pour ces élèves doit être programmé sur deux séquences** (comprendre cycle) **au minimum** pour un équivalent d'**au moins vingt heures**.

Le savoir nager

Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale puisse satisfaire au test «savoir-nager» : un **enjeu national de santé publique**.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, différents dispositifs sont mobilisables, notamment **l'accompagnement personnalisé**.

Une organisation sous la forme d'un **stage massé** dédié à cette acquisition fondamentale ou au sein de **l'association sportive** peut également être conçue.

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Le programme commun aux élèves de CAP et de Bac pro, indique les spécificités de chaque parcours et appelle une **mise en œuvre distincte**.

La diversité des champs est l'occasion de consolider et d'approfondir les apprentissages du S4C.

Prise en compte des **PFMP**.

Mise en œuvre distincte du programme CAP et Bac pro.

Consolider et approfondir les apprentissages du S4C.

Bac Pro

Les grilles horaires Bac Pro prévoient 210h : **75 heures en 2nde**, **70h en 1^{ère}** et **65 h en Terminale**.

Pas de préconisation nationale pour la répartition hebdomadaire par année.

Dépend du nombre de semaines de **PFMP** et des organisations locales.

Exemple : En seconde, 75 heures. Si les PFMP se déroulent sur 6 semaines. La moyenne horaire par semaine s'élève à 2h30 (75h divisée par 30 semaines)

Donc :

- soit 2h30 semaine ;
- soit 2h semaine A et 3h semaine B ;
- soit 2h semestre 1 et 3h semestre 2 ;
- soit 2h année + un apprentissage massé (une quinzaine d'heures) ;
- soit 3heures sur 25 semaines.

Le même raisonnement peut être mené en 1^{ère}.

CAP

72,5 en 1er année et **65 en 2e année**

Même raisonnement

L'évaluation (au service de la formation des élèves)

Concevoir des situations d'évaluation qui **renseignent** les élèves sur le degré d'acquisition des compétences au fil des leçons.

Informier régulièrement sur l'évolution des acquisitions.

Pour chaque CA, l'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un **temps d'apprentissage suffisamment long**.

Les équipes pédagogiques **construisent les situations qui permettent d'atteindre les AFLP** du champ d'apprentissage dans les APSA retenues.

Elles doivent également **caractériser les quatre degrés d'acquisition** pour chacun des AFLP travaillés dans l'APSA support.

La validation finale de chaque AFLP s'envisage **à l'échelle du cursus de formation**.

Valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage afin d'envisager des acquis durables et transférables.

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Le projet d'EPS est obligatoire :

- définit et **ajuste les objectifs et moyens** pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire (diversité des élèves) : programmation, traitement didactique, outils d'évaluation, etc. ;
- **spécifie les AFLP pour chaque APSA** de l'offre de formation ;
- il doit prévoir les **indicateurs qui permettent d'évaluer les degrés d'acquisition pour chacun des AFLP** ;
- il doit garantir des conditions d'enseignement, de **sécurité** optimale ;
- Le projet de classe propose des **modalités de pratique** ciblées et **adaptées aux caractéristiques des élèves** ;
- le **professeur est responsable** de ses choix didactiques et pédagogiques (respect du projet et du programme) ;
- **modalités structurelles et fonctionnelles particulières** : constitution de groupes, amélioration du taux d'encadrement au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN) ;
- Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit notamment tenir compte :
 - des conditions d'enseignement de l'APSA choisie ;
 - de l'exigence de **sécurité** ;

- de la **diversité** des élèves et des types de publics.
- Les réponses apportées aux spécificités des élèves de la voie professionnelle peuvent requérir des modalités structurelles et fonctionnelles particulières :
 - constitution de groupe ;
 - **amélioration du taux d'encadrement** au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN).

Proposer des traitements didactiques adaptés aux élèves à besoins particuliers

École inclusive, les établissements de formation doivent accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap.

- mettre en œuvre des **traitements didactiques spécifiques** pour les différents élèves de l'établissement ;
- compte tenu des **enjeux de santé publique liés à la sédentarité**, tout doit être mis en œuvre pour proposer une **EPS adaptée**.

Gérer les inaptitudes (ponctuelles ou totales)

Un **protocole** est élaboré par l'équipe.

L'inaptitude partielle ou totale **ne dispense pas de la présence** en cours : la discipline poursuit d'autres objectifs que le seul développement moteur.

Utiliser le **certificat médical type** proposé en annexe de l'arrêté du 13 septembre 1989 modifié 2016 (**cf. modèle site EPS Guyane** : EPS Guyane, enseigner, formulaires médicaux, certificat médical).

Par ailleurs, l'ensemble de la communauté éducative portera une attention particulière à la **concordance entre l'aptitude professionnelle** requise (stage et atelier) et une **pratique adaptée de l'élève** en EPS.

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS

Les élèves sont sensibilisés à une utilisation responsable du numérique et au droit à l'image. Le professeur rappelle la loi en vigueur concernant la protection, le stockage et la confidentialité des données personnelles. Cf. le site EPS Guyane : EPS Guyane, connecter.

Travail interdisciplinaire avec le programme de prévention-santé-environnement (PSE)

L'enseignement de la **PSE** contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la **santé**, du travail et de l'environnement.

Objectifs communs EPS/PSE : la santé et l'équilibre de vie, les principes de base d'une alimentation équilibrée, la prévention des comportements à risques et des conduites addictives, l'identification des situations à risques et les conduites à tenir, la prévention des risques dans le secteur professionnel.

Travail interdisciplinaire avec le « Chef d'œuvre »

L'EPS est concernée par le « chef d'œuvre ».

Exemple : « La réalisation concrète peut prendre la forme d'un événement sportif... » (VADEMECUM chef d'œuvre, EDUSCOL).

Se rapprocher des membres de l'équipe éducative de la classe.

Les textes certificatifs

Il est probable que l'EPS reste évaluée en cours de formation (3CCF).

Pour les épreuves de CCF, il est envisagé un **référentiel national par champ d'apprentissage**.

Les textes devraient paraître avant l'été 2019.